



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 3 mai 2023, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 27 avril 2023 et affichée

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 21

M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à Mme Aurélie BOUVET ; M. DUFEU Jean Pierre a donné pouvoir à M. Remi BAZIN ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2023 – 026

OBJET : SUBVENTIONS – ANNEE 2023

Le Maire expose :

« Lors du vote du budget primitif des crédits ont été inscrits afin que la commune puisse participer au financement des voyages scolaires, aux actions des associations scolaires, sportives, culturelles ou de loisirs. Les dossiers reçus vont vous être présentés un à un, vous permettant de délibérer sur le montant des subventions à allouer. »

Vu les demandes de subventions présentées par les associations,

Entendu les rapports établis :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement aux d'établissements non izéens d'enseignement publics ou privés du primaire ou du secondaire accueillant des élèves izéens au cours de l'année 2023 pour un montant maximum de 70,00€ par izéen scolarisé et sous réserve d'une demande,
- **DECIDE** d'allouer une subvention pour les voyages scolaires effectués par les élèves izéens au cours de l'année 2023, d'un montant maximum de 70,00 € par élève et par voyage. Cette aide ne concerne que les élèves du secondaire, elle ne pourra pas représenter plus de 50 % du coût à la charge des familles,
- **DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement aux associations culturelles, scolaires, sportives ou de loisirs suivantes :

Envoyé en préfecture le 22/05/2023

Reçu en préfecture le 22/05/2023

Affiché le

ID : 035-213503477-20230503-DELIB2023026-DE

AC.C.A.	700,00 €
A.P.E.L. - Ecole St Etienne des Eaux	9 732,78 €
Art Floral Izéen	650,00 €
Association Ecole et Cabrioles - Ecole Lucie Aubrac	2 300,00 €
A.T.E.P.V	700,00 €
Bad Izé	300,00 €
Basket Ball de Val d'Izé	2 000,00 €
Comité des fêtes	2 000,00 €
Coopérative scolaire - Ecole Lucie Aubrac	2 500,00 €
Dojo Vitréen	650,00 €
GRYMDA	650,00
La Stéphane	650,00 €
Moto Loisirs Izéen	1 500,00 €
M2SC Moto Sécurité Service Course	1 200,00 €
Musical 'Izé	1 500,00 €
Nordik'Izé	160,00 €
Palet Izéen	2 000,00 €
Pétanque Izéenne	120,00 €
Rando Val	150,00 €
RTL Running Team Landa Val	800,00 €
Taekwondo	300,00 €
Tennis Club Haute Vilaine et Cantache	500,00 €
UNC Val d'Izé -Landavran -Champeaux	600,00 €
Vélo Izéen Tous Terrains	600,00 €
Volley Ball Izéen	650,00 €

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, par 14 bulletins POUR - 8 bulletins CONTRE et 1 bulletin NUL

- DECIDE d'allouer la subvention de fonctionnement suivante :

US Val d'Izé Football	3 000,00 €
-----------------------	------------



Pour extrait certifié conforme,
le Maire, Bruno DELVA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 3 mai 2023, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 27 avril 2023 et affichée

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 21

M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à Mme Aurélie BOUVET ; M. DUFEU Jean Pierre a donné pouvoir à M. Remi BAZIN ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2023 – 027

OBJET : ACQUISITION PARCELLES - LIAISON DOUCE

Le Maire rappelle que :

Dans le cadre de la création de la liaison douce, suite à la délibération du conseil municipal du 24 janvier 2019, par convention, les propriétaires avaient accepté que les travaux soient réalisés avant que les cessions foncières ne soient effectives.

Les travaux sont à présent terminés et le géomètre est intervenu pour fixer l'emprise de la voie piétonne. Aussi compte tenu des documents d'arpentage transmis, il est proposé à l'assemblée de procéder à l'acquisition de la parcelle G 904 d'une surface de 11a01 auprès de M. Jean Luc CHENEVIÈRE et des parcelles G 906 d'une surface de 7a77 et G 908 d'une surface de 2a39, auprès de M. Bernard BOUVET.

Le Maire rappelle également que le prix d'acquisition a été fixé à 1€ le m² en 2019.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de procéder à l'acquisition de la parcelle G 904 d'une surface de 11a01 auprès de M. Jean Luc CHENEVIÈRE au prix de 1€ le m²,
- **DECIDE** de procéder à l'acquisition des parcelles G 906 d'une surface de 7a77 et G 908 d'une surface de 2a 39 auprès de M. Bernard BOUVET au prix de 1€ le m²,
- **CHARGE** l'étude de Maître OUAIRY, notaire à Vitré, de la rédaction des actes,
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes dont les frais seront à la charge de la commune.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA

